

TRAMWAY



DÉPARTEMENTS CONCERNÉS :
93 94

CORRESPONDANCES EXISTANTES :



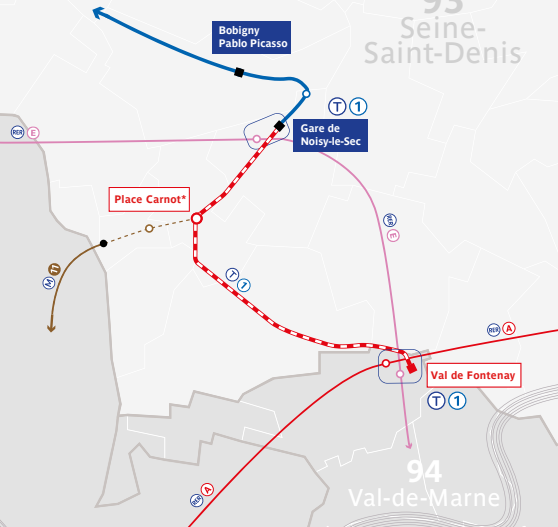
CORRESPONDANCES À VENIR :



75
Paris

93
Seine-
Saint-Denis

94
Val-de-Marne



* Nom de station provisoire

LES CHIFFRES CLÉS

10,7 KM de prolongement
dont 7.7 km
de ligne nouvelle

15 nouvelles
stations

45 800 voyageurs
attendus / jour

5 communes
desservies



LE PROJET

Le T1 de Bobigny à Val de Fontenay traversera les villes de Bobigny, Noisy-le-Sec, Romainville, Montreuil, Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois.

Il contribue à la transformation du territoire en accompagnant les projets portés par les communes et en permettant un réaménagement de l'espace public. Le prolongement du T1 permet de compléter le réseau de transports en commun dans l'est francilien et d'améliorer le confort des voyageurs. Il offrira, à terme, des correspondances avec le T1 Asnières-les-Courtilles – Bobigny, les lignes 5, 11 et 15, le RER A et E et le T Zen 3 et sera complété par une réorganisation du réseau de bus.



LES BÉNÉFICES VOYAGEURS

OFFRE

- **35 minutes de temps** de parcours entre Bobigny et Val de Fontenay.
- **Il faudra 8 minutes seulement** pour relier la future station Place Carnot à Romainville, à la gare de Noisy.
- **Fréquence de 4 minutes** en heures de pointes et de 6 minutes en heures creuses.
- **Des rames plus spacieuses.**
- **Plus de 500 arbres plantés le long du tracé.**
- **Diminution du rejet de CO₂ de 800 tonnes/an.**

QUALITÉ DE SERVICE

- **Régularité et fiabilité** grâce à une voie de circulation entièrement dédiée sur la majeure partie du tracé et la priorité aux feux.
- **Accessibilité des stations et des rames pour les personnes à mobilité réduite.**
- **Temps de parcours :** 35 minutes entre Bobigny et Val de Fontenay.



LES BÉNÉFICES VOYAGEURS

INTÉGRATION URBAINE

Le tramway s'accompagne d'aménagements qui prennent en compte tous les usagers de la voirie. Les piétons profiteront de l'élargissement des trottoirs, le mobilier urbain sera positionné de manière à laisser circuler en toute quiétude les familles ou les personnes à mobilité réduite (PMR). Des itinéraires cyclables seront réalisés le long du tracé du tramway : 20 km. L'ensemble des quais et du matériel roulant sera également accessible aux PMR. Le tronçon de l'A186 sera complètement réaménagé. Les ouvrages autoroutiers seront détruits et une nouvelle avenue sera créée pour accueillir le tramway. Cette avenue paysagée sera reliée au réseau routier existant afin d'améliorer les liaisons entre les quartiers de la ville. La disparition des infrastructures actuelles permettra également une baisse des nuisances sonores et des pollutions dues au trafic.

LE CALENDRIER

Les principales étapes

2008

Concertation

2009

Décision du Conseil d'Administration d'IDFM

2010-2012

Études suite à la concertation en collaboration avec les collectivités traversées

17 FÉVRIER 2014

Déclaration d'Utilité Publique

27 JUIN-31 JUILLET 2013

Enquête Publique

DEPUIS 2015

Travaux concessionnaires



LES ACTEURS

- Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis est maître d'ouvrage des aménagements urbains nécessaires pour la réalisation du prolongement du tramway.
- IDFM – l'Autorité organisatrice des transports en Île-de-France – imagine, organise et finance les transports publics pour tous les Franciliens. Il décide et pilote les projets de développement et de modernisation de tous les transports.
- La RATP est maître d'ouvrage pour la réalisation du système de transports et du Site de Maintenance et de Remisage des rames. La RATP sera le futur exploitant du T1 à Val-de-Fontenay.

► Site internet du projet : www.t1bobigny-valdefontenay.fr



LE COÛT ET LES FINANCEMENTS DU PROJET

Le coût du projet T1 de Bobigny à Val de Fontenay intègre les dépenses nécessaires à la construction de la ligne de tramway (voie, stations, site de maintenance, alimentation électrique, ouvrage d'art au-dessus de l'A86...) et au réaménagement des espaces publics (voirie, mobilier urbain, pistes cyclables, plantations, ouvrage de franchissement de l'A3, démolition de l'A186...). Ce coût comprend également les acquisitions foncières.

L'INFRASTRUCTURE

Le coût du projet est estimé à 458 M€ (valeur janvier 2011, hors matériel roulant).

Les financeurs du projet

L'État, la Région Île-de-France, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, le Conseil départemental du Val-de-Marne participent au financement de ce projet.

LE MATÉRIEL ROULANT

Le coût du matériel roulant estimé à 78,5 M€ est financé par IDFM.

L'EXPLOITATION

Le coût d'exploitation sera financé à 100 % par IDFM.